

# Les CCRAGALS

(comités consultatifs régionaux de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive)



## 1. Histoire

Ils ont été institués par l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2005. Présidés par le directeur de la sécurité de l'aviation civile de la région concernée avec comme vice-président un représentant désigné par le directeur de la circulation aérienne, le comité est composé de représentants désignés, pour la zone géographique considérée, par les présidents des fédérations représentatives de l'aviation générale et de l'aviation légère et sportive ainsi que du travail aérien, et de représentants des organismes civils et de la défense rendant les services de la circulation aérienne à la circulation aérienne générale ou à la circulation aérienne militaire dans la région considérée.

## 2. Domaine de compétence

Les CCRAGALS sont chargés d'émettre un avis sur les projets de création, modification ou suppression, à titre permanent :

- des espaces aériens ;
- des localisations pour activités aériennes récréatives et sportives d'aviation légère soumises à la publication aéronautique, concernant la tranche d'espace aérien comprise entre le sol et l'altitude de 3 500 mètres au-dessus du niveau de la mer (*niveau de vol 115*), ainsi que les portions d'espace aérien non contrôlé pour les vols VFR et situées au-dessus de cette altitude, dans la zone de compétence de la direction de l'aviation civile.
- Pour les projets concernant la zone de compétence de plusieurs directions de l'aviation civile, un avis est émis par tous les comités concernés.
- Au départ, les espaces temporaires (*NOTAM, ZR...*) n'étaient pas concernés, mais depuis, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile interrégionale (*DSAC-IR*) organise :
- la procédure « d'Information Anticipée », qui consiste à re-

cueillir les contraintes, remarques et éventuelles propositions sur les projets de création d'espaces temporaires ou d'activités particulières avant leur publication par NOTAM ou SUP AIP ;

- les retours d'expérience (*RE-TEX*).

Les représentants (*titulaire et suppléant*) sont nommés par le président de leur fédération ; ils représentent leur fédération, pas simplement leur comité régional, leur ligue ou leur club.

## 3. Fonctionnement

- Réunions deux fois par an, une au printemps et une à l'automne. Et plus si besoin...

- Systématiquement quatre semaines avant chaque réunion du comité régional de gestion de l'espace aérien (*CRG*). Exceptionnellement, un complément de concertation peut se dérouler entre le CCRAGALS et le *CRG*.

- Ordre du jour et documents (*saisines*) dix jours ouvrables avant la réunion du CCRAGALS, ce qui permet aux représentants de se renseigner sur les saisines et de consulter si nécessaire, voire de demander, une concertation en amont. Certaines *DSAC* envoient les saisines au fur et à mesure de leur réception afin que les représentants CCRAGALS aient plus de temps pour prendre les renseignements.

- Le CCRAGALS d'automne est la première étape pour valider une modification d'espace qui sera proposée ensuite en comité régional de gestion puis publiée au cycle de cartes du printemps de l'année suivante. C'est donc le CCRAGALS qui est important pour des modifications d'espace.

- Dans certains cas particuliers ou pour des saisines non complexes : possibilité de consultation « épistolaire » => avis rendu par courriel.

## 4. Le représentant CCRAGALS donne l'avis de sa fédération

Il doit être efficace en CCRAGALS car il est le pivot de la concertation régionale :

- entre les clubs, les comités régionaux, les correspondants sécurité des vols et sa fédération dans le contexte national ;
- entre les fédérations, le CNFAS (*conseil national des fédérations aéronautiques et sportives*) coordonne et fait la synthèse, mais chaque représentant CCRAGALS représente sa fédération ; au CCRAGALS, les fédérations parlent d'une seule voix.

## 5. Échanges avant réunion

Des échanges réguliers entre représentants des fédérations (*courriel, téléphone*) leur permettent de bien se connaître.

- Partage d'informations => système d'alerte entre fédérations en cas d'information reçue isolément.
- Préparation de réunion => échanges d'avis sur les dossiers à l'ordre du jour en amont, rendez-vous avant la réunion.
- Le représentant CCRAGALS est le point d'entrée pour toute concertation.

## 6. Quelques repères essentiels

- Stratégie
- Partage des rôles entre fédérations, appui et confirmation des avis émis.
- Relais en cas d'absence de l'un ou l'autre. Nous sommes présents le plus possible.
- Transmission au CCRAGALS de positions CNFAS.
- Formulation d'avis écrits le plus souvent possible, en cas de position nécessitant un argumentaire précis.
- Courriers communs à la *DSAC*.

» Vous avez un problème de préservation de l'espace aérien près de chez vous. Votre club a un interlocuteur : le représentant de la région au CCRAGALS. Demandez ses coordonnées à votre ligue.

## 7. La procédure « d'information anticipée »

La *DSAC* consulte les représentants CCRAGALS par courriel au sujet des espaces temporaires. Bien que non obligatoire, cette procédure permet au demandeur d'adapter les dispositifs (*si possible*) et aux usagers d'être alertés sur la publication imminente de restrictions.

## Gestion de l'espace

En France, la gestion de l'espace est de la responsabilité conjointe du ministre chargé des Transports et du ministre des Armées. Le Directoire de l'espace aérien est composé du directeur de la circulation aérienne militaire (*DIRCAM*) et du directeur du transport aérien (*DTA*) qui reçoivent délégation directe des ministres concernés.

Les comités régionaux de gestion de l'espace aérien (*CRG*) sont au nombre de quatre. Chaque

*CRG* est co-présidé par le chef du centre en route de la navigation aérienne (*CRNA*) de la zone (*Bordeaux, Orly, Reims et Aix-en-Provence*) et par le sous-directeur Régional de la *CAM*. Chaque *CRG* dispose d'un bureau exécutif permanent (*BEP*) qui assure les fonctions de secrétariat et de section d'études.

Vous avez un problème de préservation de l'espace aérien près de chez vous. Votre club a un interlocuteur : le représentant de la région au CCRAGALS. Demandez ses coordonnées à votre ligue.

François Guizinaud

